

La Muni veut suspendre le salaire de Lionel Girardin

VEVEY

Le Conseil communal votera sur le gel de la rémunération du municipal socialiste notamment soupçonné de gestion déloyale. Par ailleurs, le rapport spécial de la Commission de gestion, qui charge la Municipalité et l'administration, essuie des critiques.

« L'idée est de présenter ce préavis en septembre afin que le Conseil communal puisse décider s'il veut suspendre le salaire de Monsieur Girardin ou non. » Contactée par *Le Régional*, la syndique verte Elina Leimgruber confirme l'intention de la Municipalité, déjà exprimée lors du Conseil communal du 28 juin. Lors de sa prise de parole, l'écologiste donne lecture d'un courrier du Conseil d'Etat, qui stipule que le gel de la rémunération d'un édile est de compétence du Législatif. Fait piquant, le gouvernement cantonal avait dans un premier temps sommé l'Exécutif de prendre cette décision, avant de faire machine arrière, comme raconté par 24 heures le 27 juin. Après Vevey Libre, Décroissance-Alternatives (DA) avait également demandé à la Municipalité d'agir en ce sens.

Le collègue a par ailleurs mandaté une avocate dans le cadre des mises en cause du municipal socialiste Lionel Girardin, sous le coup d'une enquête pénale et suspendu de ses fonctions. Pour mémoire,

il est entre autres soupçonné de gestion déloyale et d'enrichissement illégitime en lien avec sa présidence de la Fondation Apollo, qui s'occupe des mal-logés. La mandataire doit établir si la Ville a été lésée dans cette affaire.

Les débats sont houleux au Conseil communal. Au cœur de la séance, le rapport de majorité de la Commission de gestion (Coges). Ou plutôt son volet « spécial », portant sur la crise municipale liée au dossier des gérances et sur l'affaire Girardin. Départ sur les chapeaux de roues lorsque Pierre Butty, président socialiste du Conseil, demande d'emblée un débat à huis clos. Motifs exposés:

des personnes y sont citées nommément et certains éléments contreviennent selon lui au secret de fonction. L'organe délibérant ne le suit pas, au nom de la transparence et au grand dam du PLR et du PS.

Attaques contre la Coges

Sur le fond, une courte majorité du Conseil s'exprime contre les amendements dudit document concernant l'affaire Girardin. A l'instar de la minorité de la commission et d'une grande partie des socialistes: « Nous estimons que la commission est allée trop loin et hors du cadre de ses compétences, explique Eric Oguey. Par exemple en s'immiscant

dans des affaires judiciaires en cours, en établissant des annexes contenant des informations confidentielles et sensibles, et en rédigeant un rapport qui n'est pas basé sur des constatations effectives mais bien sur des « il semble que ». » A l'inverse, d'autres n'acceptent pas de donner décharge à la Municipalité sur sa gestion du dossier. « Vous pouvez penser ce que vous voulez des méthodes qui ont permis de construire ce rapport, tout ce qui compte,

ce sont les conclusions, rappelle Alain Gonthier (DA). Nous avons le choix entre mettre une petite tape sur la main de la Municipalité ou dire qu'il ne s'est rien passé en 2017 à Vevey. »

Attaqué, Gilles Perfetta (DA), président de la Coges

et auteur du rapport de majorité, se justifie: « Le but ici n'est pas de punir. Je fais mon travail de citoyen-élu. La volonté était de transmettre à la population ce qu'il s'est passé. » Le jour du Conseil, l'avocat de Lionel Girardin, Me Ludovic Tirelli, lui avait demandé de retrancher son rapport et de remettre l'ouvrage sur le métier. Dans son courrier, il dénonce entre autres la partialité du travail effectué et avertit que certains passages portent atteinte aux droits de la personnalité de son client alors que d'autres pourraient être qualifiés de calomnie et de diffamation.

Subvention utilisée à mauvais escient?

Reste que la Municipalité et l'administration ont dysfonctionné dans le cadre de l'affaire Girardin, selon la majorité de la Coges. Ces élus se demandent s'il n'y a pas eu négligence dans la gestion du patrimoine financier de la Ville et si la subvention de 155'000 frs de la Ville à la Fondation Apollo a été utilisée à bon escient. En cause par exemple: les activités de co-working (bureaux partagés) menées par ladite structure jusqu'en août 2016, à l'encontre de ses statuts. Activités par la suite reprises par Operation Project, l'entreprise de Lionel Girardin, qui a bénéficié de loyers à moitié prix dans les locaux d'Apollo, rue de Lausanne 17. Question de la Coges: la subvention a-t-elle, au moins partiellement, servi à payer la différence? Autre point soulevé: comment les représentants de la Ville au

Conseil de fondation ont pu laisser aller si longtemps ces dysfonctionnements? A ce propos, un nom retient l'attention: celui du chef de service des finances-gérances également membre du Conseil de fondation depuis la création d'Apollo. Pour mémoire, la fondation a payé les loyers du premier semestre de 2016 des locaux de la rue du Simplon 48, dont le bail est au nom de la Ville. Problème, la directrice d'Apollo avait confirmé au *Régional* (édition 902) que l'organisme n'a jamais utilisé cet espace. C'est donc l'entreprise de Lionel Girardin qui occupait les lieux. Ce cadre ignorait-il que la fondation payait les mensualités pour cette adresse alors que le Conseil de fondation n'avait pas voté sur le sujet et que les activités poursuivies ne correspondaient pas à ses buts? La Coges dénonce une gestion « à la bonne franquette ». Contacté, il rétorque: « J'ai appris par la presse que la fondation avait payé ces huit mois de loyers directement à la gérance privée responsable. Même si Apollo avait fait une demande de reprise de bail, elle est devenue caduque et c'est bien avec Monsieur Girardin que la Ville a, oralement, conclu un contrat de sous-location. Ce bail sera d'ailleurs mis à terme à fin juillet 2018 selon son avocat. »

Syndique mise en cause

Second cadre de l'administration mis en cause, le secrétaire municipal, actuellement en arrêt maladie. Dans un courrier électronique, il répond à la cheffe de service des affaires sociales qui s'enquiert de la situation des locaux de Simplon 48 en septembre 2017: « Il paraît délicat, voire inopportun de ressortir le dossier de la pile », avant de lui assurer que la reprise du bail est en cours et que les loyers sont payés. En copie de ce mail: la syndique Elina Leimgruber (Les Verts) et le municipal Michel Agnant (Vevey Libre). La Coges est claire: si ce dernier a mené son enquête, « ce mail ne suscitera aucune action en vue d'une régularisation de la situation de la part de la syndique. » Devant le Conseil communal, elle s'en défend: « En réaction, j'ai demandé au service des finances de me confirmer qu'il n'y avait pas de retards de paiement sur cet objet, ce qui a été fait. Il s'agissait pour moi de défendre l'intérêt public, à savoir le paiement du loyer convenu. »



« La volonté était de transmettre à la population ce qu'il s'est passé »

Gilles Perfetta, président de la Commission de gestion

PUB

NOUVEAU

Du lundi au vendredi jusqu'à 20h

Samedi ouvert jusqu'à 19h

34 commerces au coeur de Montreux
www.forum-montreux.ch

forum
montreux
CENTRE COMMERCIAL



Sur www.leregional.ch:
Notre dossier complet sur l'affaire Girardin